

A n n e x e s

A n h a n g

au procès-verbal n° 16

du 19 décembre 2012

zum Stadtratsprotokoll Nr. 16

vom 19. Dezember 2012



Réponse

au postulat 20120119, Cédric Némitz, groupe socialiste, «Des locaux disponibles et abordables pour les activités culturelles, associatives et politiques»

La présente intervention prie le Conseil municipal de soumettre au Conseil de ville un rapport sur la situation des locaux mis à disposition des groupes et associations pour leurs réunions et manifestations.

Il s'agit d'examiner:

- l'offre des salles à disposition à Biemme, en fonction de leur grandeur, qui peuvent accueillir des séances, des assemblées ou de petites et moyennes manifestations,
- l'accessibilité financière de ces espaces en fonction de leur prix, notamment pour les groupes et associations sans gros revenus,
- la complémentarité de l'offre de locaux entre le privé (restaurants) et la Ville (par exemple CTS), mais aussi avec d'autres partenaires éventuels (paroisses, syndicats, groupes disposant de locaux, etc.),
- les solutions que la Ville envisage pour assurer la mise à disposition de locaux adaptés à la diversité des rencontres culturelles et associatives,
- l'éventualité d'un système de réservation coordonné et l'introduction d'une politique tarifaire différenciée qui s'adapte aux moyens des associations.

1. Situation initiale

La Ville de Biemme dispose d'un très grand nombre de locaux relevant de la compétence du Département Écoles & Sport ainsi que de la société Congrès, Tourisme et Sport S.A. (CTS), qui sont mis à la disposition des associations et des organisations culturelles et politiques à des tarifs divers.

2. Installations scolaires et sportives

Les installations scolaires et sportives sont en général mises à disposition des associations et organisations. Les conditions de location de ces infrastructures sont réglées dans les directives d'utilisation des installations scolaires et sportives ainsi que dans le Tarif des émoluments II. Les bases révisées au 1^{er} avril 2012 autorisent aussi leur utilisation par des particuliers. Le Département Écoles & Sport, responsable de l'exploitation de ces installations, a pour mission de les rendre accessibles à la population et d'employer efficacement les ressources financières et humaines prévues à cet effet.

Le Département E&S met principalement à disposition les aulas et les salles de gymnastique ou, dans des cas particuliers, d'autres locaux comme les cuisines scolaires, les locaux de travaux manuels, les salles de musique, les dépôts ou des fours à céramique. Entre-temps, un petit nombre de locaux bien équipés et de salles de gymnastique a été mis à disposition dans des installations rénovées pour des manifestations plus importantes. La cuisine du Sahligut mentionnée dans le postulat sera à nouveau disponible après l'achèvement des travaux d'assainissement de l'aula prévu pour fin 2013.

Les infrastructures sont utilisées intensivement. On constate des capacités très faibles, en particulier dans les salles de gymnastique durant les mois d'hiver.

L'offre est communiquée sur le site Internet de la Ville de Bienne. Les personnes de contact sont indiquées et se tiennent à disposition des associations et organisations. Les sociétés qui ont leur siège à Bienne peuvent utiliser ces locaux à des conditions avantageuses. Les organisations d'utilité publique et les sociétés qui encouragent la promotion de la jeunesse peuvent aussi y recourir à des prix très favorables.

Sur le principe, les conditions de location des installations scolaires et sportives de la Ville de Bienne répondent aux requêtes du postulat.

3. Installations de la société CTS S.A.

Les prix pratiqués pour les installations relevant de la compétence de la société CTS S.A. visent à couvrir les frais, car, dans le cas contraire, cela nécessiterait un subventionnement indirect, que la Ville de Bienne ne peut se permettre d'un point de vue financier.

4. Démarche

Le Conseil municipal est disposé à étudier la requête de l'intervenant et d'établir un rapport sur ses éventuelles conséquences.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat 20120119.

Bienne, le 31 août 2012

Au nom du Conseil municipal

Le maire:

La chancelière municipale:

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe:

- postulat 20120119

